

# EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



## Séance publique du 19 juillet 2021

Date de l'annonce publique : 12/07/2021

Date de la convocation des conseillers : 12/07/2021

### Mode de participation

Présences	JUNGEN, bourgmestre ; STRECKER, échevin ; REDING, échevin ; BALLMANN, conseillère ; CARELLI, conseillère ; FISCH, conseiller ; FLAMMANG, conseillère ; KLINSKI, conseillère ; LOURENÇO MARTINS, conseiller ; MICHELS, conseiller ; POMPIGNOLI, conseiller ; STOFFEL, conseiller ; INGLEBERT, secrétaire communal.	
Visioconférence	Néant.	
Procuration	Néant	
Absences	BRIX, conseillère (excusée)	
Statistiques	Nombre de conseillers présents physiquement	12
	Nombre de conseillers participant par visioconférence	0
	Nombre de procurations données	0
	Quorum suivant l'article 2 de la loi du 24 juin 2020	12
Référence	CC.2021-7-19 - 3.4	
Point de l'ordre du jour	3.4	
Objet	<b>Dégrévement de l'église de Peppange - Confirmation.</b>	

### Le conseil communal,

Vu la délibération du 3 mai 2021 par laquelle le conseil communal a décidé de se prononcer en faveur du dégrévement de l'église (chapelle) de Peppange ;

Considérant que cette délibération a été avisée favorablement par l'Archevêché de Luxembourg le 29 juin 2021 (Avis / Dégrévement N° 012/2021) ;

Considérant que la délibération avisée doit encore être confirmée par le conseil en vue de l'émission d'un décret par lequel l'église sera désacralisée ;

Vu la loi du 13 février 2018 portant sur la gestion des édifices religieux et autres biens relevant du culte catholique, ainsi que sur l'interdiction du financement des cultes par les communes ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Décide **à l'unanimité des voix**

De confirmer sa décision en faveur du dégrévement de la chapelle Saint-Hubert de Peppange.

■

En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR  
EXPEDITION  
CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le lundi 26 juillet 2021

Le bourgmestre,

Le secrétaire,